ELSÄSSICHES STORICHE DORF

N°0020

CHARTE
« Village Cigogne d'Alsace »

ELSÄSSICHES STORCKA DORF

Dans le cadre de la mise en place du réseau Village Cigogne d'Alsace et selon les dispositions d'adhésion et de fonctionnement contenu dans le règlement intérieur, **les signataires s'engagent, chacun dans leur domaine de compétence à :**

Favoriser l'accueil des cigognes, en mettant en place et en entretenant un ou plusieurs nids sur le territoire de la commune suivant les possibilités du milieu environnant pour permettre aux cigognes un mode de vie le plus naturel possible.

S'assurer que l'ensemble des dispositions règlementaires et de sécurité pour la protection de la cigogne, de son nid et de son habitat soient respecté en relation avec l'APRECIAL.

Soutenir ou entreprendre les actions de conservation de l'espèce, du suivi scientifique, de la connaissance, du développement, et au maintien de l'oiseau symbole.

Suivre les formations et les recommandations des ornithologues, du Conseil Scientifique et Technique et du Conseil d'Administration de l'APRECIAL en matière de gestion des cigognes et de leur image, et de tout ce qui contribue à leur maintien et à leur développement en harmonie avec l'homme.

Maintenir l'habitat favorable aux cigognes à chaque fois que c'est possible pour leur permettre de vivre de façon naturelle.

Informer et associer le public pour que la population locale se réapproprie la cigogne en tant que symbole naturel et culturel de l'Alsace au travers de formations des professeurs des écoles, des guides et personnels des offices du tourisme, des techniciens et services concernés ainsi que les décideurs et les élus.

Faire participer activement le public et notamment le public scolaire aux actions et projets.

Suivre les recommandations du comité de suivi du réseau « Village Cigogne d'Alsace » pour l'ensemble des dispositions et moyens d'informations contenus dans la présente charte.

Utiliser le logo et la marque de réseau « Village Cigogne d'Alsace » attribués pour promouvoir les villes et les villages dans l'optique d'un tourisme durable en harmonie avec l'homme.

Fait le, 25/10/09 à Colmar

Monsieur Michel HABIG
Président de l'APRECIAL
Président du Comité de suivi
Vice-président du Conseil Général du Haut-Rhin

Monsieur BERNARD HIRTH

© Aprécial Colmar 03 89 23 37 20

L'Ill Graphique 03 89 86 20 99